

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 9 décembre 2022

N° 2022 - 61

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Date de la convocation

le 1/12/2022

Date d'affichage

le 1/12/2022

Objet de la délibération 2022-61 :

**Avenant n°1 au marché de travaux
n° 2022 22 0001 de l'entreprise
SDRPT pour le lot n° 1
Déconstruction**

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

le 14 DEC. 2022

et publication ou notification

du 14 DEC. 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 9 décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BOYER Joseph, COSME Vincent, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, FOURNET-FAYARD Marjolaine, JAMMES Sandrine,

Excusés : Monsieur BARRET Denis qui a donné procuration à Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine, Madame GIRAUD Corinne qui a donné procuration à Monsieur GUILHOT Stéphane, Madame FELGINES Florence qui a donné procuration à Madame CHACORNAC Emmanuelle.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS.

Monsieur BOYER Joseph a été désigné secrétaire de séance.

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle mairie, le marché de travaux n°2022 22 001 correspondant au lot n°1 - Déconstruction a été notifié à l'entreprise SDRTP en date du 07 octobre 2022 pour un montant de 22 908,90 € HT.

Lors de la préparation des travaux de déconstruction, il a été constaté par l'entreprise SDRTP que l'angle sud/est du mur de la maison existante, dite Maison Jammes, présente un risque d'effondrement sur la parcelle voisine. Ce risque nécessite de reconsidérer le mode opératoire de l'entreprise pour réaliser les travaux de déconstruction sur cette zone sans impacter la construction mitoyenne et sans provoquer de chutes de pierres dans la cour voisine.

Ce mode opératoire implique des moyens humains et matériels non prévus au marché de travaux initial. Ceux-ci font l'objet d'un devis de prestations supplémentaires référencé n°22177-02 en date du 30 novembre 2022 pour un montant de 3 020,00 € HT.

Le marché de travaux de l'entreprise SDRTP après application de l'incidence financière de 13.18% s'élève à 25 928,90 € HT soit 31 114,68 € TTC.

Sur la base de ces éléments, Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

AR Prefecture

043-214302333-20221209-2022_61-DE
Reçu le 14/12/2022

- de l'autoriser à valider le devis n°22177-02 du 30 novembre 2022 pour un montant de 3 020,00 € HT

- de l'autoriser à engager l'ensemble des démarches nécessaires à la notification de l'avenant n°1 pour un montant de 3 020,00 € HT portant ainsi le marché de travaux n°2022 22 001 de l'entreprise SDRTP pour le lot n°1 - Déconstruction à 25 928,90 € HT soit 31 114,68 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à valider le devis n°22177-02 du 30 novembre 2022 pour un montant de 3 020,00 € HT, et l'autorise à engager l'ensemble des démarches nécessaires à la notification de l'avenant n°1 pour un montant de 3 020,00 € HT portant ainsi le marché de travaux n°2022 22 001 de l'entreprise SDRTP pour le lot n°1 - Déconstruction à 25 928,90 € HT soit 31 114,68 € TTC.

Pour :	11	
Abstention :	0	
Contre :	3	GIRAUD GUILHOT JACQUES

Fait et délibéré, le 9 décembre 2022,
Au registre sont les signatures pour copie conforme

Le Maire,



BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR Prefecture

043-214302333-20221209-2022_61-DE
Reçu le 14/12/2022